

31 octobre 2018 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# Déclaration conjointe entre le Président de la République française et le Premier Ministre de la République fédérale démocratique d’Ethiopie relative à un partenariat privilégié entre la France et l’Ethiopie

À l’invitation de M. Emmanuel MACRON, Président de la République française, M. Abiy AHMED, le Premier ministre de la République fédérale démocratique d’Ethiopie, a effectué le 29 octobre 2018 une visite de travail en France.

Considérant les liens d’amitié qui unissent la France et l’Ethiopie, les deux dirigeants ont réitéré leur détermination commune à œuvrer au renforcement de la paix et de la sécurité internationale et leur volonté d’approfondir la relation bilatérale.

## I. Dialogue politique

1. La France et l’Ethiopie entendent approfondir leurs échanges sur les dossiers figurant à l’agenda international afin de trouver des positions communes, répondant à des intérêts partagés, dans un contexte de rapprochement historique des pays de la Corne de l’Afrique initié par M. Abiy Ahmed.

2. Dans cette optique, et afin de renforcer les liens d’amitié avec l’Ethiopie, le Président français Emmanuel Macron se rendra à Addis-Abeba au printemps prochain.

3. La France salue le rapprochement de l’Ethiopie avec l’Erythrée, qui ouvre des perspectives prometteuses pour l’ensemble de la région, et formule le souhait que cette nouvelle dynamique prenne en considération les intérêts de toutes les parties au plan régional.

4. Les deux parties reconnaissent l’importance des enjeux de stabilité et de sécurité dans la Corne de l’Afrique, qui requièrent une attention particulière de la communauté internationale. Ils s’attacheront à poursuivre leur mobilisation en vue de promouvoir la paix et la prospérité dans la région, à contribuer notamment à la réussite de la Mission de l’Union Africaine en Somalie (AMISOM) et au renforcement des capacités des forces somaliennes, ainsi qu’à la stabilisation du Soudan du Sud, suite à l’accord de paix signé le 12 septembre à Addis-Abeba.

5. La France réaffirme son soutien à l’Ethiopie dans son rôle prépondérant au sein de l’Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et pour son action engagé au sein de l’Union Africaine dont elle accueille le siège à Addis-Abeba.

6. La France salue les réformes courageuses initiées par le Premier ministre éthiopien en faveur de l’approfondissement de la démocratie et du respect de l’état de droit dans le pays et souhaite apporter tout son soutien au cours de la phase de transition que vit actuellement l’Ethiopie.

## II. Partenariat économique, commercial et de développement

1. Consciente des contraintes économiques et financières que connaît l’Ethiopie, la France s’engage à mobiliser la communauté internationale, dans le cadre de la présidence française du G7 en 2019 et au sein des institutions financières internationales (Banque Mondiale et Fonds Monétaire International) en appui aux réformes initiées par le gouvernement éthiopien.

2. La France et l’Ethiopie expriment leur volonté d’accroître et de diversifier les échanges économiques et les opportunités d’investissement, et d’assurer à cette fin un environnement des affaires mutuellement favorable.

3. La France s'engage à travailler au déploiement d'un programme d'assistance technique et d'appui aux réformes initiées par M. Abiy Ahmed, afin d'accompagner l'ouverture économique de l'Éthiopie.

4. La France se déclare prête à étudier des modalités spécifiques de mise en œuvre des appuis apportés par l'Agence française de Développement (AFD), pour prendre en considération les contraintes auxquelles l'Éthiopie fait face en matière de balance des paiements et d'accès aux devises.

5. La France s'engage à promouvoir auprès des entreprises françaises les opportunités d'investissement et de développement des activités économiques qu'offre l'Éthiopie. L'Éthiopie s'engage à faciliter le travail des entreprises françaises présentes sur son sol et à promouvoir un environnement favorable au développement du secteur privé.

6. Les deux parties s'efforceront de:

- développer la coopération bilatérale sur les questions économiques et financières ;
- favoriser le dialogue entre leurs communautés d'affaires, en poursuivant le développement du club d'affaires franco-éthiopien ;
- promouvoir les investissements en assurant un climat des affaires favorable et en permettant aux entreprises des deux États désireuses d'investir en France ou en Éthiopie d'accéder aux conseils et services adéquats ;
- œuvrer à la résolution des difficultés rencontrées par les entreprises sur leurs territoires (en particulier pour ce qui concerne l'application de la législation fiscale), dans le respect de la législation applicable.

7. Les deux États se félicitent du renforcement de l'activité de l'AFD en l'Éthiopie. A ce titre, la France et l'Éthiopie ont signé deux déclarations d'intention portant sur :

- un soutien au programme d'investissements d'Ethiopian Airlines ;
- un soutien au renforcement des stratégies d'urbanisation durable pour les villes d'Addis-Abeba et de Dire Dawa dans le cadre de leurs coopérations décentralisées respectives ;
- un soutien à la valorisation patrimoniale, en appui à l'ouverture au public des palais nationaux éthiopiens.

### III. Coopération universitaire, éducative et linguistique

1. Estimant que l'éducation et la jeunesse constituent des priorités, la France et l'Éthiopie s'engagent à consolider la coopération universitaire et éducative, y compris en matière d'enseignement et de formation professionnels, et la coopération linguistique.

2. Les deux parties encouragent le développement du Lycée français Guébré-Mariam d'Addis-Abeba, établissement de référence qui accueille plus de 60% d'élèves éthiopiens, dont ils faciliteront le fonctionnement et chercheront à renforcer les actions de coopération en lien avec le système éducatif éthiopien.

3. Les deux États s'efforceront de soutenir l'augmentation du nombre d'étudiants éthiopiens en France et encourageront le renforcement de la mobilité des enseignants dans le but de développer les domaines de la recherche scientifique, en lien avec le Centre Français des Etudes Ethiopiennes (CFEE) et ses partenariats universitaires et scientifiques, en France et en Éthiopie.

4. Ils veilleront à poursuivre leur coopération en vue de promouvoir l'enseignement du français dans le système éducatif éthiopien et à favoriser les partenariats dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

### IV. Coopération culturelle.

1. La France et l'Éthiopie confirment leur engagement en faveur de la diversité linguistique et culturelle.

2. La France encourage la mobilisation des jeunes créateurs et de la société civile éthiopienne dans le cadre de la « Saison des cultures africaines » qui sera organisée en France en 2020.

3. Les deux États poursuivront des actions de coopération dans les domaines de la préservation et de la valorisation du patrimoine (mémoire d'accord signé), de la muséologie et des archives, ainsi que dans la formation académique et professionnelle à ces métiers. La France s'engage à partager son expertise dans ces

formation académique et professionnelle à ces métiers. La France s'engage à partager son expertise dans ces domaines avec l'Éthiopie.

#### V. Coopération en matière de défense et de sécurité

1. La France exprime sa satisfaction du rôle particulièrement positif de l'Éthiopie au sein des opérations de maintien de la paix de l'ONU et à ses engagements africains notamment au sein de l'AMISOM. La France et l'Éthiopie soutiennent le cofinancement, au cas par cas, par l'Union africaine et l'ONU, des opérations africaines d'imposition de la paix autorisées successivement par le Conseil de paix et de sécurité de l'UA et du Conseil de sécurité.